



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

14 Mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 24

Objet :

SIEGE 27 : Programme
de travaux 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Jocelyne DUCHESNE, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Brigitte COUPRY, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr LORDET Xavier à Mme DAMERON Florence
Mr CRETOT Manuel à Mr David PERREAU
Mr JEANNE Emeric à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline
Mr BENOUDA Abdelkader
Mme BOULAT-DAUFRESNE Brigitte

Mr David PERREAU a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, dont la ville de GRAVIGNY est membre,

Vu la délibération du 5 décembre 2022, donnant un avis favorable à l'utilisation de l'enveloppe restante pour des travaux ayant pour objectif les économies d'énergie,

Considérant le programme 2023 proposé par le syndicat,

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

Article 1^{er} : d'APPROUVER la convention avec le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, SIEGE 27, avec un montant de participation de la ville de 11 333 €.

Article 2 : d'AUTORISER le Maire ou l'un-e de ses Adjoint-es à la signer ainsi que tout document s'y rapportant

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

